

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1883-02-2020, 1885 ET 1888

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 15 juin 2020, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1883-02-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020.***

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement établissant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020 par l'ajout de tarifs découlant du Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public.

- ***Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public***

Ce règlement a pour objet d'établir les modalités et d'encadrer l'occupation du domaine public.

- ***Règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition***

Ce règlement a pour objet de réviser la réglementation en vigueur relative à la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés sur l'ensemble du territoire de la Ville.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi. Ils sont disponibles pour consultation, sur notre [site Internet](#) et peuvent être consultés à l'hôtel de ville tel que prévu par la loi.

Donné à Cowansville, ce 16 juin 2020.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA